

Quorum: 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts

EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 8

VOTES:

-Pour : 8 -Contre :

-Abstentions:

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 08 décembre 2021

Décision n°21CA-028

Objet: Décision Modificative n° 3

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE » REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)

VU les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »

VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.

Vu la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 21CA-017 du 01/09/2021 relative à la nomination de la Présidente de l'EPMNL.

VU le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : De valider la Décision Modificative n°3 (jointe en annexe 1).

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige

relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Établissement Public « Aéroport

Metz Nancy Lorraine» est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRESIDENTE

Brigitte FOR

ANNEXE 1 - Décision modificative N°3

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	6156	Maintenances	45 000.00 €	
011	618	Divers	45 000.00 €	2.77.700.00
011	61528	Entretien et Réparations	50 000.00 €	
011	6283	Frais nettoyage	10 000.00 €	
66	6618	Intérêts des autres dettes	10 000.00 €	
74	7402	Majoration Taxe Aéroport		-600 000.00 €
74	7401	Subvention Exceptionnelle Région		760 000.00 €
	8	INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	СОМРТЕ	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	1641	Emprunts	+500.00€	
21	2153	Installations à caractères générales	- 500.00 €	